



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 6 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Logement et de l'Aménagement du Territoire.

Dans le rapport annuel 2024 sur la situation du marché du logement, le ministère indique qu'entre 2009 et 2020, un total de 39 387 logements ont été achevés au Luxembourg, soit une moyenne de 3 282 logements par an. Le rapport précise par ailleurs que les chiffres pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 n'étaient pas encore disponibles au moment de sa rédaction.

Afin de disposer d'une vue actualisée de l'évolution récente de la production de logements, nous souhaiterions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Combien de logements ont été achevés au Luxembourg entre 2021 et 2025, et le Gouvernement peut-il fournir une ventilation par année pour cette période ?
2. Dans la mesure du possible, ces chiffres peuvent-ils être décomposés par type de logement (maisons unifamiliales, appartements, autres) pour chacune des années concernées ?
3. Le Gouvernement constate-t-il, sur la période 2021-2025, la poursuite du changement structurel évoqué dans le rapport, à savoir une part croissante des appartements par rapport aux maisons individuelles dans les logements nouvellement achevés ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Yves Cruchten
Député

Paulette Lenert
Députée